

# SAINT-CHAMOND

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018 – 18 H 30

### ORDRE DU JOUR

-----oooOooo-----

#### FINANCES

- 1 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- 2 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2017
- 3 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017
- 4 - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

#### VIE ASSOCIATIVE

- 5 - VIE ASSOCIATIVE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DES ANIMAUX

#### CULTURE

- 6 - TARIFS COMMUNAUX - PROGRAMMATION CULTURELLE ET DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - SAISON 2018/2019
- 7 - ACTION CULTURELLE - FÊTE DE LA SCIENCE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES DE SAINT-ETIENNE, SAINT-CHAMOND ET L'ÉCOLE DES MINES DE SAINT-ETIENNE (CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE – LA ROTONDE)

#### SPORTS

- 8 - SPORTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ARISTIDE BRIAND AU BÉNÉFICE DE L'OFFICE DES SPORTS DE SAINT-CHAMOND
- 9 - SPORTS - MAISON DES SPORTS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

- 10 - EDUCATION - RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019 - RÉORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES - RÈGLEMENT GÉNÉRAL
- 11 - JEUNESSE - DISPOSITIF "LES MERCREDIS DÉCOUVERTE"- RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019
- 12 - JEUNESSE - DISPOSITIF "ÉTÉ JEUNES" - TARIFICATION 2018

#### URBANISME - OPERATIONS FONCIERES

- 13 - URBANISME - SITE WILSON - CLÔTURE DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE ENTRE LA VILLE, SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE-ALPES (EPORA) - AVENANT N°3
- 14 - URBANISME - CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION - RUE DU TEXTILE À SAINT-CHAMOND

#### RESSOURCES HUMAINES

- 15 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 16 - PERSONNEL COMMUNAL - POSTE DE CHARGÉ DE PROJET PRIR

17 - PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE D'UN COORDINATEUR LIEU D'ANIMATION ET DE LIEN SOCIAL

## **COMPTES-RENDUS**

18 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

19 - RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4ÈME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)